

La commission de l'économie et du travail se présente

La commission de l'économie et du travail est l'une des 21 commissions permanentes du Bundestag allemand. Pour cette 15^e législature, elle a été remaniée en fonction des attributions des ministères fédéraux et traite des compétences de l'ancien ministère fédéral de l'économie et de la technologie (BMWⁱ), ainsi que de la politique du marché du travail, de la sécurité du travail, du droit du travail et des questions internationales du ressort de l'ancien ministère fédéral du travail et des affaires sociales.

Composition de la commission

La commission de l'économie et du travail se compose de 42 membres titulaires et de 42 membres suppléants.

Conformément au rapport de forces entre les différents groupes en assemblée plénière¹, il s'agit de :

- 18 députés du groupe parlementaire du SPD
- 17 députés du groupe parlementaire de la CDU/CSU
- 4 députés du groupe parlementaire ALLIANCE90/LES VERTS
- 3 députés du groupe parlementaire du FDP

Depuis le début de la 15^e législature, le **président de la commission** est le député **Dr. Rainer Wend** (SPD), le **vice-président** le député **Max Straubinger** (CSU).

Tâches de la commission

Tous les projets d'importance pour les domaines de l'économie et du travail sont transmis à la commission par l'assemblée plénière du Bundestag et y font l'objet d'une discussion approfondie, avant que ladite assemblée ne prenne une décision définitive à leur propos sur la base d'une recommandation de décision de la part de la commission.

Pendant du ministère fédéral de l'économie et du travail (BMW^A), la commission est saisie au fond, entre autres, dans les domaines suivants (ce qui veut dire qu'elle seule est habilitée à proposer à l'assemblée plénière une recommandation de décision et à rédiger un rapport à ce sujet) :

- politique économique, politique de la concurrence, études sur la conjoncture, statistiques économiques
- politique du marché du travail, emploi des travailleurs étrangers, assurance chômage
- droit du travail, sécurité du travail
- secteur commercial, industrie
- politique économique extérieure
- Technologie et politique d'innovation
- Télécommunications et postes
- PME, artisanat, services, professions libérales
- politique énergétique
- politique européenne en matière d'économie et d'emploi, politique de l'emploi et politique sociale au plan international

¹ Calcul selon Hare-Niemeyer

Der Ausschuss für Wirtschaft und Arbeit stellt sich vor:

Pour **d'autres projets** issus de l'assemblée plénière qui touchent à l'économie et au travail, mais pour lesquels la commission n'est pas compétente quant au fond, elle transmet, après discussion du projet, son avis à la commission saisie au fond. L'assemblée plénière du Bundestag procède ensuite à l'examen définitif des projets dans la version de la recommandation de décision émise par la commission saisie au fond. La délibération annuelle la plus importante et la plus étendue porte sur le budget particulier 9 du budget fédéral (économie et travail). À cette occasion, la commission prend également connaissance du budget de l'Agence fédérale pour l'emploi.

Outre la délibération de projets, la 9^e commission invite régulièrement **le gouvernement fédéral** à lui soumettre **des rapports** dans son domaine de compétence afin de déceler à temps toute évolution importante dans la société. Les rapports font l'objet d'intenses discussions, qui débouchent sur des recommandations et des injonctions à l'adresse du gouvernement fédéral.

L'Union européenne s'est donnée pour objectif d'harmoniser les normes sociales et de travail en vigueur dans ses États membres. C'est pourquoi une bonne part des projets débattus au sein de la commission émane d'instances européennes. La commission de l'économie et du travail veille à être régulièrement informée par le gouvernement des thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions du Conseil de ministres de l'UE avant et après lesdites réunions, afin de pouvoir influencer sur les décisions communautaires.

**Le travail de la commission
répond à un schéma établi**

- Le **président** convoque la réunion et la préside. Il représente la commission à l'extérieur et gère son fonctionnement en concertation avec les porte-parole des groupes.
- Chaque groupe dispose d'un ou d'une **porte-parole** au sein de la commission (ce qu'on nomme les "**Obleute**"). Ces porte-parole conviennent du calendrier de travail de la commission, des ordres du jour, des questions de procédure, etc.
- Pour chaque projet faisant l'objet d'un rapport, le président nomme, sur proposition des groupes parlementaires, un ou plusieurs **rapporteur(s)**. Les rapporteurs, chargés, en tant que spécialistes, d'aider les membres de la commission à prendre leur décision, sont également responsables du rapport de commission.

En plus du travail régulier portant sur les projets parlementaires, le gouvernement fédéral peut aussi être amené, s'il le désire ou si tel est le souhait d'un député ou d'un groupe parlementaire, à fournir à la commission une information générale sur des événements importants ou des thèmes et problèmes d'actualité dans le domaine de la politique sociale et du travail. La commission peut également se saisir d'initiative de toute question portant sur ces thèmes sous la forme qu'elle juge appropriée.

La commission peut aussi organiser des **entretiens avec des experts** ou des **auditions de spécialistes** sur des projets précis ou sur d'importants thèmes et problèmes d'actualité. Pour ce faire, spécialistes du monde scientifique, du monde associatif et représentants d'autres institutions concernées sont invités à s'exprimer sur le thème en question. Les entretiens et auditions visent à aider les membres de la commission à se forger une opinion grâce à des connaissances spécialisées présentées de façon synthétique et étayée ; leurs résultats sont intégrés au travail politique. La commission est tenue d'organiser des auditions sur des projets pour lesquels elle est saisie au fond, si un quart de ses membres le demande. C'est là un droit important consenti aux minorités, qui permet à l'opposition d'influer sur le cours des délibérations en commission.

Le travail de la commission bénéficie de la préparation et du soutien apportés par son **secrétariat**. Le

Der Ausschuss für Wirtschaft und Arbeit stellt sich vor:

directeur du secrétariat et ses assistants assistent le président dans la conduite des réunions et fournissent des renseignements sur des questions de fond et d'organisation.

Pour arrêter les positions des groupes parlementaires au sein de la commission, les membres bénéficient du soutien des **états-majors des groupes**, qui sont organisés en groupes de travail.

Réunions de commission

Des réunions de commission ont lieu tous les mercredis des semaines de séance du Bundestag allemand ; compte tenu du volume de travail de la commission, il est cependant fréquent que celle-ci siège aussi en dehors des jours normaux de réunion. L'ordre du jour est élaboré par le président de la commission en concertation avec les porte-parole des groupes et fixé au début de chaque réunion.

Président**Dr. Rainer Wend**